



Suis payé pendant les vacances?

Par **wilo**, le **12/08/2009 à 18:04**

Bonjour,rnje suis acctuellement en apprentissage et l'entreprise ou je travail ferme 3 semaines en aout, je voudrai savoir si je suis payé pendant mes vacances?

Par **Berni F**, le **12/08/2009 à 18:18**

bonjour,rnrnnormalement oui.

Par **wilo**, le **12/08/2009 à 18:21**

merci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **12/08/2009 à 19:22**

Bonjour,rnrnTout dépend de votre contrat de travail et des accords que vous pourriez avoir passé avec votre employeur sur ces 3 semaines de fermeture de l'entreprise. Les salariés sont payés durant leurs congés annuels mais en foncion de leur temps de présence dans l'entreprise entre le 1er juin 2008 et le 31 mais 2009. Si vous êtes arrivé durant cette période et si votre contrat d'embauche prévoit un fixe, vous toucherez au prorata de vos mois de présence. Si vous êtes arrivé après le 31 mai 2009, vous n'aurez droit à rien. Il vous faudra donc vous inscrire aux assedic au titre du chômage technique.